

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mars 2024 à 18h30

N°DCM2024.03.13/03

Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal - 3ème étage

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de LA ROCHE-SUR-FORON

Secrétaire de séance : M. Théo LOMBARD

Rapporteur : M. Claude THABUIS

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Théo LOMBARD, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Jean-Michel REBET, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Catherine COLLOMB, Zekai YAVUZES, Pascal MEYNENT, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Sonia MOKEDDEM, Taylor DEVOUASSOUX, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Excusée avec procuration : Nicole RANNARD (Procuration à P. CONTAT)

Excusée : Saïda HADDOUR

Conseillers votants : trente-deux.

Objet : **Versement d'un acompte de subvention à l'Office de Tourisme dans l'attente du vote du budget**

Dans l'attente du vote du budget principal et des budgets annexes pour 2024 qui aura lieu le 10 avril, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à verser un acompte de subvention à l'office de Tourisme pour lui permettre de faire face à ses besoins de trésorerie.

Il est proposé de fixer le montant de cet acompte à 80 000€, ce qui représente approximativement 1/3 de la subvention annuelle.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'Office de Tourisme doit faire face à toutes ses dépenses dès le début d'année 2024,

Considérant la nécessité de verser un acompte à l'Office de Tourisme en début d'année 2024 avant le vote du budget primitif de la ville afin de lui permettre de lancer ses projets d'animation de la ville,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser un acompte de subvention de 80 000€ à l'Office de Tourisme.

Le Maire de La Roche Sur Foron
Certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 19 mars 2024
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 13 mars 2024

Le Secrétaire de séance
Théo LOMBARD

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

